

Atelier : Les freins à l'intégration de la prévention dans un projet de conception

Dans son webinaire, Bruno Michel, architecte, nous a expliqué, entre autre, la nécessité d'intervenir le plus en amont possible d'un projet de construction d'un bâtiment de façon à intégrer la santé et la sécurité au travail dès sa conception.

On peut alors se demander comment et sur quoi intervenir en santé et sécurité au travail (SST) lors des phases successives du projet de conception ?

L'atelier sur « Les freins à l'intégration de la SST en conception » a permis d'identifier les données de l'activité et les données en santé sécurité au travail utiles selon la phase projet (phase programmation et phase conception) et de comprendre la plus-value des acteurs de la prévention à devenir partie prenante de ces projets.

PROGRAMMATION

En phase programmation, l'objectif est d'élaborer un programme architectural, sorte de cahier des charges du futur ouvrage. Ce document est transmis à l'architecte qui va établir les dessins et les plans du futur bâtiment. Il s'agit d'une étape incontournable car l'architecte ne dessinera que ce qui est contenu dans le programme et ne répondra qu'à des questions qu'on lui a posé. L'architecte n'est pas spécialiste d'un type d'équipement et des métiers qui vont s'y exercer. Aussi ce qui paraît du bon sens pour les sachants, n'est du bon sens que pour eux.

« Sortir du rôle de contrôleur, se positionner dès le lancement du projet »

Dans un projet architectural, le préventeur doit sortir du rôle de contrôleur et se positionner dès le lancement du projet architectural. Il s'agit ici de casser les préjugés et notamment le principal: la prévention coûte cher. Au contraire, ce qui coûte cher, c'est justement de ne pas faire de la prévention primaire, souvent la prévention arrive tard et se positionne comme contrôleur ce qui oblige à modifier des choses, ou à en rajouter après coup.

Le préventeur doit faire valoir son regard d'expert en santé et sécurité au travail. Il ne s'agit pas d'un regard de bon sens, mais bien une vraie compétence au même titre qu'un ingénieur béton expertise la solidité de la structure. Son expertise réside dans sa capacité à faire émerger l'activité réelle et une compréhension fine des situations de travail, sa capacité à faire parler les utilisateurs au sein de groupes de travail, mais également à résoudre des conflits de normes et de réglementations qui apparaissent parfois contradictoires.

Dans un programme, il n'est pas obligatoire de rappeler les normes, mais bien rappeler les exigences et les obligations qui sont un peu trop souvent oubliées. Le programme ne consiste pas en une simple description de l'activité, il est conseillé d'explicitier les conséquences sur la santé. Il ne faut pas oublier les besoins de communication, de convivialité des agents. Les questions de santé au travail ne sont pas uniquement des questions de posture, de manutention, cela va au-delà.

CONCEPTION

L'objectif de la phase de conception est d'aboutir aux plans définitifs du futur ouvrage. Pour cela, des plans aux échelles de plus en plus réduites sont élaborés par l'architecte : l'esquisse, l'avant projet sommaire puis l'avant projet définitif. Le rôle du préventeur à cette étape de conception consiste principalement à s'assurer de l'adéquation du projet architectural qui s'affine avec les plans, avec les éléments du programme. Pour cela, le préventeur va déployer un outil très puissant qu'est la simulation. Cette dernière va permettre de tester la faisabilité des situations de travail, de l'organisation du travail induites par le projet architectural et de les projeter dans les plans. De plus, le projet architectural peut, par la disposition des locaux qu'il propose, créer des situations auxquelles on n'avait pas pensé dans le programme. Il s'agit d'un outil fondamental et le plus puissant d'analyse des plans.

La conception est une phase stratégique pour la participation des utilisateurs. La simulation sur plan est un des éléments d'appropriation du futur ouvrage par les agents des services, fondamentale pour l'accompagnement au changement. Le préventeur dispose des outils de participation des utilisateurs, il sait comment les faire parler pour faire ressortir des éléments d'activité complémentaire à intégrer au projet (par exemple, le choix des matériaux et des équipements de travail en adéquation avec les conditions de travail des agents).

Pour les préventeurs désireux de travailler sur ces questions de prévention primaire, l'enjeu sera d'intervenir tôt, mais également de manière cohérente avec l'avancement du projet !

Deux groupes de travail composés d'acteurs de la prévention, à savoir médecins, préventeur, technicien des services techniques, ont discuté chacun de leur côté de leur place dans un projet architectural soit pendant la phase de programmation soit pendant la phase de conception.

Les tableaux ci-dessous reproduisent les discussions de ces groupes de travail.

Groupes de travail : Programmation
<p>Les plus values de l'intégration des préventeurs</p> <p>Le préventeur a un regard extérieur sur le métier qu'il peut lier avec sa connaissance de l'activité réelle et des écarts avec l'activité théorique.</p> <p>Le préventeur est un professionnel des risques, il est en mesure de définir les situations qui sont génératrices de risques. Cette connaissance est complétée par la connaissance des autres situations de travail similaires.</p> <p>Il peut également utiliser son réseau pour prendre connaissance des organisations et dispositifs existants dans d'autres collectivités.</p> <p>Le préventeur peut être un accompagnateur dans la conduite du changement et du recueil et l'analyse du besoin auprès des agents concernés.</p>
<p>Les informations et outils que peuvent apporter les préventeurs</p> <p>Le préventeur peut apporter des éléments de contexte liés à la collectivité ou au poste concerné. Il peut notamment recourir à l'évaluation des risques. Il a également accès à de nombreux autres documents et informations (alertes du médecin de prévention, accidentologie, rapports de l'ACFI, fiches de postes, diverses études ...)</p> <p>Le préventeur a également connaissance des erreurs de conceptions qui ont pu être réalisées dans les autres sites de la collectivité.</p> <p>Il connaît également la réglementation ainsi que les normes liées à la sécurité, il sait les interpréter pour compléter le programme. Il peut notamment apporter des informations liées aux ambiances de travail (bruit, lumière, température, ventilation...) ou à l'environnement de travail (ex : risque d'agression).</p>
<p>Les difficultés qu'ils peuvent rencontrer</p> <p>Pour intégrer ce type de projet, le préventeur souffre d'un manque d'identification de ses potentiels apports auprès des autres services.</p> <p>Cela peut être dû à plusieurs facteurs comme son positionnement dans l'organigramme de la collectivité ou à des préjugés sur le coût des mesures proposées.</p> <p>En effet, l'association du préventeur est perçue comme une contrainte et non une opportunité permettant d'anticiper les questions liées à la santé et la sécurité au travail qui surgiront potentiellement dès l'accueil des agents dans la nouvelle structure. Ces préjugés sont en partie dus au fait que le préventeur intervient souvent trop tardivement dans les projets, à un moment où la marge de manœuvre est réduite et où chaque modifications demande beaucoup d'efforts. Il est donc essentiel de faire intervenir les préventeurs dès la phase de la programmation, où tout est encore possible et où une dynamique de groupe et un travail pluridisciplinaire peut s'orchestrer avec les services bâtiments et les futurs services utilisateurs.</p> <p>Les préventeurs manquent aussi de pratique sur ce type de projet, c'est pourquoi il est important de se former et d'être opportuniste pour s'inclure dans ce type de projet et devenir plus familiers avec les différentes étapes de la construction</p>

Groupe de travail : Conception
Eléments à prendre en compte sur les plans
<p>Dans cette étape, l'architecte qui aura remporté le projet a émis une proposition basée sur le programme. La marge de manœuvre est donc déjà réduite, et certains éléments qui n'apparaissaient pas dans le programme ne peuvent plus être ajoutés. Les points qui sont encore modifiables sont ceux qui sont directement liés au projet choisi et non à un oubli du programme.</p> <p>Les acteurs de la prévention peuvent observer analyser la disposition des locaux, des zones d'accueil du public, des plans de déplacements etc. Ils peuvent également observer la bonne prise en compte des ambiances (température, éclairage, aération, ventilation ...). Ils peuvent observer la bonne prise en compte des besoins liés à la maintenance et à l'entretien des locaux, que cela soit réalisé en interne ou par une entreprise extérieure.</p> <p>Le rôle du préventeur au cours de cette étape est entre autres de s'assurer de la bonne retranscription des éléments du programme dans le projet et de l'absence de création de nouveaux risques suite à des partis pris du projet.</p>
Méthodologie de prise en compte des conditions de travail dans les plans ?
<p>Le préventeur peut mettre en place des méthodes de simulation d'activité avec les agents concernés afin d'observer l'adéquation du projet avec la future activité. Cela peut passer par la réalisation de groupes de travail avec des simulations sur plans ou avec des outils de modélisation 3D.</p> <p>Le préventeur peut également confronter le projet avec la comparaison avec d'autres structures similaires ou avec les différentes normes et réglementations applicables.</p>
Association du médecin de prévention et du CHSCT : Quand ? Sur quels sujets ?
<p>Le médecin de prévention peut être consulté à chaque nouvelle étape.</p> <p>Il peut apporter un avis théorique et pratique sur les postes de travail ainsi que sur leur adaptation pour des agents ayant des restrictions particulières. Il peut également apporter des informations sur des risques particuliers comme le risque chimique ou le risque biologique.</p> <p>Le CHSCT doit être saisi avant même la phase de programmation du projet. Son implication dans la phase de conception est une participation aux simulations et une aide dans la remontée des informations. Le CHSCT doit également valider les plans et peut demander l'intervention d'experts pour la prise en compte de problématiques particulières.</p> <p>Cependant, les membres du CHSCT ne sont que peu formés à la lecture de plans et peu familiers de ce type de projets. A moins qu'ils ne soient du métier, ils sont invités à se former/sensibiliser sur le sujet afin de participer à ces projets.</p>